

Le Petit Laurentin



N°22 Hiver 2024
Journal d'information de la commune de
Saint Laurent de Cerdans
et de la Forge del Mitg
Photo de Anne-Marie Faitg

SOMMAIRE

P 3	Édito	P 17 à 19	Vie sociale - CCAS
P 4 à 5	Conseil Municipal	P 20 à 24	Tourisme — animations
P 6	Régie Électrique Municipale	P 25	Entente du Vallespir Rugby Club
P 7 à 10	Vie Municipale	P 26	Ecole de Musique Intercommunale
P 11 à 16	Travaux du village	P 27	Courrier des lecteurs

Horaires d'ouverture au public des bureaux de la Mairie :

Du lundi au jeudi de 10h à 12h & de 15h à 18h

Vendredi de 10h à 12h & de 15h à 17h00

INFOS PRATIQUES

Mairie : Tél : 04.68.39.50.04 Email : mairie.st-laurent-de-cerdans@wanadoo.fr

Bureau de Tourisme : Tél : 04.68.39.55.75 / 06.14.19.30.89

Email: saintlaurentdecerdans@vallespircanigo.com

Régie électrique : 06.30.18.58.49 / 04.68.67.33.67

Eau et assainissement : 04.48.07.08.75

Camping : 04.68.39.54.64

Piscine : 07.56.42.26.79

Médiathèque : 04.68.85.05.08 Ouverte le mercredi de 9h30 à 12h, le vendredi de 14h à 17h30

Déchetterie : 04.68.87.39.80 Ouvert tous les jours de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 sauf le mercredi.

Pompiers : 18 ou 112 Samu: 15 Gendarmerie: 17

Gendarmerie de Prats de Mollo : 04.68.39.70.01 Gendarmerie d'Arles sur Tech : 04.68.39.10.04

Médecins : Dr M. et Mme RIERA : 04.68.39.50.63

Pharmacie : 04.68.39.50.17

Kiné : Mme PRATGINESTOS : 04.68.54.31.45 / M. GOUVIAC : 06.45.08.84.26

Cabinets infirmiers : Françoise FERNANDEZ : 06.10.79.89.79, Nathalie CANTON : 06.17.94.41.93,
Claire VIDONI-SAQUE : 06.27.09.69.37

Florence CUNADO : 06.19.22.54.15, Laetitia ROGEL : 06.14.46.00.94,

Nathalie CAMBRES : 06.70.30.79.42

CCAS : Marie CAMPSOLINAS : 04.68.39.50.04

France Services sur Rdv au 04.48.07.20.85

Assistante sociale : permanence 2ème et 4ème jeudi du mois de 10h à 12h sur rendez-vous:
04.68.87.50.80

M. le Maire reçoit sur rendez-vous en priorité le mardi.



L'attractivité d'un territoire se décline à partir de certains paramètres. Saint Laurent, comme la plupart des communes rurales, est confronté à ce problème. Qu'il me soit permis d'énoncer les quatre thèmes essentiels :

- * **La présence du service public et des équipements**
- * **L'environnement et le cadre de vie**
- * **L'économie, la situation de nos entreprises**
- * **La sécurité**

S'agissant des services publics, pour l'essentiel, je citerai les écoles, la poste, la maison de santé, la maison de retraite. Vos élus se sont battus pour assurer leur maintien sur notre territoire. L'école a été l'objet d'une suppression de classe. L'effectif actuel (63 élèves) et les projections pour la rentrée 2025 nous imposent une vigilance particulière.

A l'unanimité, nous avons dénoncé la scolarisation à domicile et refusé toute scolarisation extra-muros. Les relations enseignants élus sont excellentes et les orientations de notre nouvelle Directrice sont conformes à celles des élus (projet d'école).

Concernant les équipements, la Maison du Patrimoine, faisant référence au passé industriel et artisanal de notre cité ou à la Retirade, une deuxième tranche de travaux est prévue avec le concours de la Région et de l'Europe. Elle concerne la scénographie, les traditions locales, l'ours, inscrit au patrimoine immatériel de l'Unesco, l'histoire du mouvement ouvrier, du syndicat, des syndicalistes au début du 20ème siècle...

Les équipements destinés à la jeunesse : le parcours de santé de l'Ille, le skate parc, le terrain de tennis, le city stade, la piscine en cours de rénovation...

L'environnement et le cadre de vie, le chemin de randonnée, voie partagée (autos-vélos), grâce à la participation du Conseil Départemental. Qu'il me soit permis de remercier notre conseiller départemental Alexandre Reynal pour cette formidable réalisation.

Par contre, la situation de nos commerces ou entreprises nous interpelle. La liquidation du garage, suivie d'une vente aux enchères particulièrement pénible, la cessation d'activité du Fournil Laurentin, la mise en redressement judiciaire des Toiles du Soleil : un combat difficile que mènent vos élus, un combat que nous gagnerons grâce au soutien logistique de la C.C.I et de la Chambre des métiers (reprise d'activité) ou soutien du personnel (Toiles du Soleil).

Je ne saurais conclure mon propos sans évoquer la sécurité, le grave problème des addictions, les incivilités. Grâce à l'action de Monsieur le Président de l'Intercommunalité Claude Ferrer, depuis quelques semaines, la brigade de gendarmerie mobile du Haut-Vallespir est présente sur le terrain. Elle est à votre écoute pour solutionner vos problèmes du quotidien (incivilités, vols, addictions) et assure, au minimum, une permanence tous les 10 et 24 de chaque mois au centre socio-culturel.

Je vous devais ces informations. Notre village, grâce à son attractivité, dans le public, comme dans le privé (nouvelle vie du château de l'Ille) a de nombreux atouts. Ensemble, élus, population, soyons les acteurs de notre quotidien pour mieux vivre à Saint Laurent de Cerdans.



Au nom de la municipalité,
je vous présente nos vœux
Joyeux Noël, Bonheur, Santé, Prospérité
Per Michel Auger
Le Maire

Conseil Municipal

Procès verbaux des conseils municipaux

11 septembre 2024

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE FORMATION :

Présentée par la Communauté de Communes cette convention permet d'adhérer à un groupement de commande pour la mise en œuvre d'actions de formations pour les personnels afin d'obtenir des prix attractifs. Vote à l'unanimité.

MARCHE ASSURANCES :

Un appel d'offre a été lancé pour reconduire les contrats d'assurances décomposés en 6 lots :

Lot 1 : Dommage aux biens et personnes

Lot 2 : Assurances responsabilité et défense recours

Lot 3 : Flotte automobile et accessoires

Lot 4 : Protection juridique

Lot 5 : Protection fonctionnelle et protection juridique défense pénale des agents et des élus

Lot 6 : Assurances des risques statutaires

Les compagnies retenues sont les suivantes :

GROUPAMA pour le Lot 1

SMACL pour les Lots 2-3-5 et 6

PROTEXIA pour le Lot 4

EXONERATION FISCALE « France RURALITE REVITALISATION »

Exonération fiscale pour les professionnels de santé : Vote à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE :

Ouverture de crédits budgétaires supplémentaires sur la ligne des travaux de rénovation des gîtes de la Forge del Mitg.

Ouverture de crédits sur la ligne « Provisions pour impayés »

Vote à l'unanimité.

SUBVENTIONS FNADT et FEDER

Dossiers de demandes de subvention à déposer pour le projet de scénographie de la Maison de la Mémoire et du Patrimoine

A.ABET

Vote à l'unanimité.

VENTE AUX ENCHERES :

Délibération autorisant Monsieur le Maire a participé à la vente aux enchères du matériel et stock du Garage SANCHEZ qui aura lieu prochainement. Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

PISCINE : La rénovation va débuter prochainement

Subventions obtenues :

DETR : 27 309 €

Conseil Départemental : 17 618 €

SCENOGRAPHIE :

Subvention FEDER : Le projet a été retenu le 5 Août 2024 pour 91 000 €

Manque subvention Comité de massif FNADT

REGROUPEMENT DES ECOLES :

Transfert de la classe de Mme HOUMS dans la salle d'exposition du 1^{er} étage du Musée à partir des vacances de Toussaint et pour toute la durée des travaux.

CLOTURE REGIE DE RECETTES CSCS : Il convient de clôturer cette régie étant donné que depuis un certain temps les chambres du centre socio culturel et sportif ne sont plus louées.

RECENSEMENT : Aura lieu du 16 Janvier au 15 Février 2025.

Procès verbaux des conseils municipaux

28 novembre 2024

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA MAISON DE SANTE :

La convention signée à la date du 1^{er} Novembre 2023 entre la Commune et la Communauté de Communes du Haut Vallespir concernant la mise à disposition des locaux de la maison de santé à la Communauté des communes doit être modifiée et notamment son article 5 – Durée de la convention : « *La présente mise à disposition débutera le 1^{er} Novembre 2023 pour une durée de 3 ans avec une date rétroactive au 18 Mai 2020, période écoulée couvrant le temps de réalisation des études et travaux pris en charge par la Communauté de Communes du Haut Vallespir* ». Vote de la nouvelle convention à l'unanimité.

DEMANDE SUBVENTION DETR 2025 :

Un dossier doit être déposé avant le 31 Décembre 2024 afin d'obtenir une subvention dans le cadre de la DETR pour financer le projet de travaux d'aménagement et mise en sécurité de la R.D. 3 en agglomération (De la Place Gabriel Péri jusqu'à l'épicerie l'Epi du Moulin). Vote à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE :

Afin de pouvoir passer les dernières écritures comptables de l'année, il convient de réajuster des lignes budgétaires. Vote à l'unanimité.

SUBVENTION AU C.C.A.S :

Vote à l'unanimité pour le versement d'une subvention de 10 000 €uros au C.C.A.S.

SOUTIEN A LA CANDIDATURE AU LABEL « RESERVE INTERNATIONALE DE CIEL ETOILE »

Délibération prise en soutien à la candidature du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes et du Canigo Grand Site au label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé pour la valorisation de l'environnement nocturne et du patrimoine étoilé. Vote à l'unanimité.

EMPRUNT :

Dossier pour l'obtention d'un prêt de 250 000 €uros à déposer auprès de la Banque des Territoires afin de financer les travaux de restructuration du groupe scolaire Pierre et Marie Curie. Vote à l'unanimité.



Régie électrique Municipale



REGIE ELECTRIQUE MUNICIPALE

Mairie, rue de l'Eglise 66260 ST-Laurent-de-Cerdans

04 68 67 33 67 – Secrétaire@rem66260.fr – Urgences 24/24 : 06 30 18 58 49

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE « LA QUERE »

Le conseil municipal s'est rendu sur site pour constater l'avancée des travaux. Actuellement les 3770 panneaux bifaces ont été posés. La puissance est de 2186 Kwc pour une production annuelle estimée à 3,327 Gigawatts. La prochaine étape est l'installation du poste de transformation.



PHOTOVOLTAIQUE SUR TOITURE OU AU SOL POUR PARTICULIERS

Plusieurs personnes ont été escroquées par des installateurs malhonnêtes. Il est très important de choisir une entreprise agréée si possible ayant un bureau ou une agence dans le département pour vous permettre de les contacter physiquement en cas de besoin. Dans le dossier qui vous sera remis le document le plus important est l'attestation de conformité visée par le Consuel (Cerfa n° 15523*01)

Rappel sur la réglementation :

Toutes les installations raccordées sur notre réseau doivent être déclarées. Ceci nous permet de vérifier si elles sont conformes notamment sur l'obligation de découplage du réseau en cas de rupture d'alimentation. Ce découplage est obligatoire car en cas de travaux il faut éviter, pour la sécurité de nos agents, que l'installation injecte sur une ligne sur laquelle ils travaillent.

La Régie établira gratuitement, suivant votre choix, soit une **Convention d'autoconsommation sans injection (CACSI)** ou un **contrat d'autoconsommation avec revente du surplus (S21)**. Dans le cadre du S21, sous certaines conditions, vous pourrez bénéficier d'une prime. Le rachat du surplus vous sera réglé annuellement au mois de décembre suivant les tarifs fixés par l'arrêté tarifaire en vigueur.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements pouvant vous être utile. 04 68 67 33 67

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RESEAU

Courant 2025 nous procéderons aux travaux suivants :

Renforcement : Gramatxo : 10.000€ - La ville : 17.000€

Sécurisation : La Redoute : 12.000€ - La forge del mitg : 29.000€

Patricia RIMBAULT, Cédric GUERRERO et Pascal BERNICOT se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter nos meilleurs vœux pour 2025

ROGET Francis
Directeur

Vie Municipale

Recensement 2025

❖ Recensement citoyen

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, bac...), on vous réclame une attestation de *recensement citoyen*, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ?



Cette **obligation légale** est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

• Recensement à la mairie

Vous devez faire votre recensement à la **mairie de la commune de votre domicile** et la faire vous-même.

Mais si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre *attestation de recensement*.

• Recensement sur internet

Service accessible avec un compte Service-public.fr ou FranceConnect.

Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format PDF des documents à fournir.

<https://demarches.service-public.fr/mademarche/recensementCitoyen/demarche>

Vous devez avoir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre *attestation de recensement*.

Organisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques, le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 15 février 2025. Vous serez prévenus par courrier et par la visite d'un agent de recensement muni d'une carte officielle. Réservez-leur un bon accueil.

Le recensement est un acte simple, un geste civique utile à tous et obligatoire.

L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon ANONYME. On peut se recenser de manière très simple sur internet (solution recommandée), sur papier à remettre à l'agent recenseur ou à la Mairie.

Adressage — Modification

Depuis le 1er juin 2024 toutes les communes de moins de 2000 habitants ont l'obligation de donner un nom aux voies publiques qui n'en avaient pas, et d'attribuer un numéro de porte à chaque maison. Cette mesure doit permettre de faciliter le travail des livreurs, des facteurs ou encore des secours, mais elle est également indispensable pour le raccordement à la fibre.

La Commune a confié la mission d'adressage à un technicien de la Poste en collaboration avec la Mairie. Le travail d'adressage a commencé en novembre 22 jusqu'en février 24. Ce travail a abouti à la création d'une base d'adresse locale qui a été publiée et qui est consultable sur la page dédiée : <https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales/jeux-de-donnees> . Elle est librement consultable et réutilisable par les services publics, les fournisseurs d'énergie, de GPS, les bureaux d'études, les secours...

A Saint Laurent de Cerdans, nous avons 64 lieux-dits que nous avons dû supprimer et renommer en attribuant à chaque rue de ces lieux-dits des noms. Il a fallu également attribuer un numéro à beaucoup de maisons qui n'en avaient pas, et renuméroter certaines rues (les maisons ayant été rattachées à une rue existante ou nouvellement créée compte tenu de la suppression du lieu-dit).

La numérotation a suivi un ordre logique pour les rues du village, un côté pair et un côté impair, pour les routes qui ont été créées et qui desservent des habitations isolées, nous avons opté pour une numérotation métrique (en partant du début de la route le numéro est attribué suivant le nombre de mètres qui séparent l'habitation).

Les noms de rues qui ont été attribués ne sont pas le fait du hasard. Ils ont été retrouvés dans les archives communales sur un ancien plan cadastral datant d'avant 1955. Il en est ainsi pour les rues créées à la Forge del Mitg, à Puig-sec d'Abaix, à la Rouderasse et aux Casottes.

Durant l'été le secrétariat de la Mairie a édité un certificat d'adresse à chaque propriétaire concerné. (401 certificats d'adresse en tout). Le certificat a été établi par habitation (souvent au nom du propriétaire, il est bien entendu que si l'épouse a besoin de justifier sa nouvelle adresse, elle peut se servir du certificat de son époux et fournir en plus une attestation d'hébergement : il n'a pas été délivré un certificat de son époux et fournir en plus une attestation d'hébergement : il n'a pas été délivré un certificat d'adresse à chaque membre du foyer).

Les plaques des rues ont été commandées et seront placées prochainement par les services municipaux. (Un délai de fabrication imposé ne nous a pas permis de les installer en même temps que vous avez reçu votre certificat d'adresse).

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration qui vous oblige à effectuer des démarches administratives et espérons que vous ne subirez pas de désagréments compte tenu de ces changements. A l'avenir ce long travail d'adressage devrait faciliter la vie de nos facteurs, de nos livreurs mais surtout de nos services de secours.

Visite de la nouvelle sous-préfète Clara Thomas

Clara Thomas, la nouvelle sous-préfète de l'arrondissement de Céret, est venue à la rencontre de la Municipalité le jeudi 11 juillet pour découvrir notre village. Une séance de travail a permis à Monsieur le Maire d'aborder plusieurs problèmes. L'apparition en juin de la fièvre catarrhale ovine en Vallespir qui touche 12 fermes, dont une Laurentine, qu'il faut aider financièrement pour l'achat de vaccins. Des moyens sont aussi nécessaires pour mieux combattre l'incivilité, l'insécurité et les addictions, lutte prioritaire pour la municipalité. La mise en place d'une brigade pérenne de 2 gendarmes, dans le Vallespir, patrouillant jour et nuit, assure déjà une première réponse. Les travaux en cours ont été ensuite évoqués : la centrale photovoltaïque, la voie verte reliant la Forge-del-Mitg au Noell, le regroupement des écoles maternelle et primaire, la continuation de la scénographie à la Maison du patrimoine...

Les projets communaux ont enfin été présentés : l'amélioration et la sécurisation de la départementale traversant la commune, la rénovation de la place de la Gare, les travaux à la piscine, la modernisation de l'éclairage public...

La séance levée, la sous-préfète a tenu à visiter les Toiles du soleil. Elle s'est enfin rendue à Création catalane, où Céline Albert, la directrice, lui a présenté la boutique et expliqué le travail artisanal effectué dans l'atelier lors de la fabrication des espadrilles.



PRODUCTEUR
EARL AVICOLE
DU HAUT-VALLESPIR

LLANOS

VOLAILLES • LAPINS • ŒUFS
VOLAILLES VIVANTES

Ferme La Fagède
66260 ST-LAURENT DE CERDANS
Tél. 04 68 39 52 17

Nouveau Auberge N.D de la Sort

66260 St Laurent de Cerdans
Relais-étape

pour randonneurs

Nuitée - 1/2 pension-Snack

Réservation :
aubergedelasort@gmail.com
+33(0)682628915 ou +33(0)680913674

A partir de 21 €
par nuit/par pers.

Association VIDA Ht Vallespir

Mon rôle en tant que citoyen face aux inondations

Malgré ces dernières années de sécheresse, n'oublions pas que nous pouvons être victime de fortes pluies entraînant des inondations importantes .

La catastrophe de Valence nous l'a rappelé dans toute son horreur.

La méditerranée trop chaude à cause du changement climatique, la bétonisation, l'artificialisation de nos sols , la rencontre de l'air chaud avec l'air froid de nos reliefs sont d'autant de causes pouvant conduire à des épisodes de précipitations soudaines et très importantes.

En tant que citoyen , ayons quelques réflexes ;

Lorsque l'alerte orange passe au rouge à Météo France, on peut s'informer sur le site :

www.vigicrues.gouv.fr et être attentif aux consignes données par les autorités et être prêt à évacuer si on me le demande.

Quelques conseils :

- ♦ Je prévois un « kit de survie » avec une lampe de poche, eau, nourriture non périssable, vêtements chaud , médicaments, papiers importants et d'identité.
- ♦ Je ne prend pas ma voiture ; je reporte mes déplacements : rdv , courses....
- ♦ Je me soucie des personnes proches: voisins âgés...
- ♦ Je m'éloigne des cours d'eau, des ponts ...
- ♦ Je ne descend pas dans les sous sols ou garage pour récupérer ma voiture et je me réfugie en hauteur.
- ♦ Je ne m'engage pas sur un route inondée , un passage à gué fermé.
- ♦ Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils seront mis en sécurité.

Et surtout avec une petite radio a piles dans votre « kit de survie » , tenez vous informé et restez à l'écoute des consignes de sécurité des autorités.



Valérie DELOS
Energéticienne
Aromathérapeute

2 route Notre Dame de la Sort
66260 ST LAURENT DE CERDANS

Tél. 06 76 33 68 65
courriel : val66d@gmail.com

Siret 883 523 334 00018



ALERTE
**QUE FAIRE
EN CAS
D'INONDATION**

LES ATELIERS DE LA SORT



*David
Delos*

2, Rte Notre dame de la Sort
66260 St LAURENT DE CERDANS

☎: 04.68.39.58.05

Les travaux du village

Mobilité verte



En continuité de la vélo route qui relie Manyagues à La Forge del Mitg, le Conseil Départemental a prévu de transformer la piste des Thermes en voie partagée. Ce secteur relie la Forge del Mitg au Billbé en passant sur le Soula et le Noell. Cette voie de partage entre le vélo, la voiture et les piétons devra accepter un trafic automobile roulant à des vitesses modérées. Coût de l'opération : 667 000 €. La participation de la commune de 10% soit 66 700 €. L'étape suivante consistera à relier ce dernier tronçon à Coustouges.

La piscine

Il est l'un des équipements les plus énergivore et consommateur d'eau de la commune. Ainsi, la piscine municipale va être réhabilitée. Elle a été inaugurée en 1967, rénovée en 2004 et un chauffage solaire installé en 2012. Avec des étés de plus en plus chauds, elle accueille de plus en plus de monde. La municipalité a pris la décision d'engager un projet de rénovation pour un montant de 126 000€ TTC.



Ainsi le remplacement du carrelage existant par un tour en béton « peau de mouton », du liner qui est endommagé et fuit énormément, de la bâche abîmée par le soleil ou le gel et le système de traitement de l'eau permettra une bonne activité dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.

Pour cela, nous avons obtenu une aide de l'Etat de 27 309€, de la région 21 000€ et du Département 17 618€.

Le mobilier entourant la piscine (transats, sièges, bancs et parasols) viendront compléter la rénovation lors d'une deuxième tranche pour le bien-être de chacun.

Lotissement communal Quintas de la Sort

Le projet de lotissement communal au quartier de la Sort est lancé avec pour maître d'œuvre Marcou Habitat.

Des logements locatifs sociaux et à accession sociale à la propriété seront disponibles.

Pour tout renseignement se rapprocher de la Mairie au 04-68-39-50-04



L'Epi du Moulin

*Vous propose pour les
Fêtes de Fin d'Année
(à emporter)
Un Grand choix en magasin*

**Menu de Noël
Menu de Nouvel An**

**Plateau Apéritif
Plateau Dessert
Plateau Viennoiserie**

**Bûche de Noël Gourmande
Bûche au Beurre
Bûche Glacée
Chocolats Maison
Galette
Corbeille Cadeau**

Pains Spéciaux de Fêtes

**Plateau de Fruits de Mer
Langouste à l'Américaine
Langouste à la Mayonnaise
Lotte à l'Américaine
Foie Gras Maison
Volaille et Gibier Festif**

2 rue Joseph Nivet
66260 Saint Laurent de Cerdans
04.68.39.55.00
Facebook: Epi du Moulin

Château de l'Ille : Un Nouvel Élan avec ChâteauTech

Chers habitants de Saint-Laurent-de-Cerdans, nous sommes heureux de vous présenter **ChâteauTech**, une nouvelle entreprise qui redonne vie au château de l'Ille, construit en 1890.

Ce lieu exceptionnel, qui restera un **site privé**, accueillera des séminaires d'entreprises, des retraites de dirigeants, ainsi que des ateliers dédiés à l'innovation et au bien-être.

Des visiteurs du monde entier viendront découvrir notre région, désireux de se ressourcer et de collaborer dans un cadre enchanteur, niché au cœur des Pyrénées.



Plomberie
Chauffage - Electricité
Ramonage

Saint l'eau services
Sébastien ASPART

Rue de la Borde - 66260 SAINT LAURENT DE CERDANS
06 13 13 06 40 - aspart.seb@orange.fr
Siret 894 051 960 00017



J.N. SANTALO - G. SORS - D. PLANAS

Agence SSP

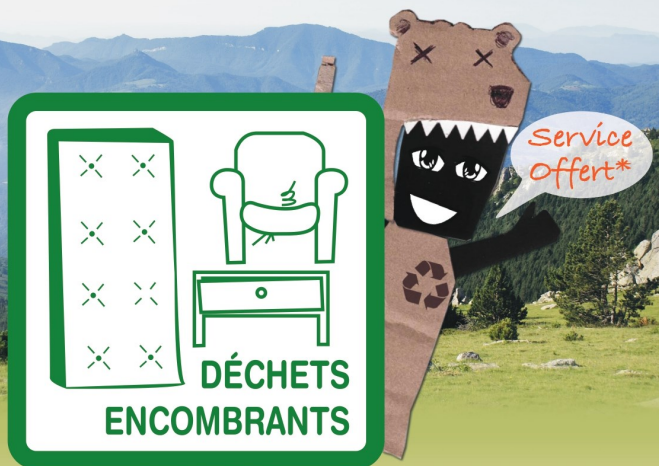
AXA FRANCE
Assurances - Banque - Epargne

37, rue Joseph Coste 66110 AMÉLIE-LES-BAINS Tél. +33 (0)4 68 39 01 25 agence.sspamelie@axa.fr	8 Bails Pallarès 66150 ARLES-SUR-TECH Tél. +33 (0)4 68 39 10 67 agence.ssparles@axa.fr
---	---

ORIAS : 07 012 448 / 120 68 358 / 220 06 810

Communauté de Communes du HAUT VALLESPIR

Ensemble, préservons notre richesse par le tri sélectif!



Collecte des encombrants sur rendez-vous

* SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES CONSIGNES DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Comment fonctionne le service de collecte des encombrants ?

-> Sur rendez-vous

Vous devez prendre rendez-vous par téléphone dans votre mairie du lundi au vendredi
Coordonnées des mairies de la Communauté de Communes du Haut Vallespir - Sud Canigó :

AMÉLIE LES BAINS/PALALDA	mairie : 04 68 39 00 24
ARLES SUR TECH	mairie : 04 68 39 12 22
CORSAVY	mairie : 04 68 39 26 51
COUSTOUGES	mairie : 04 68 82 70 59
LA BASTIDE	mairie : 04 68 39 42 81
LAMANÈRE	mairie : 04 68 39 62 52
LE TECH	mairie : 04 68 39 61 37
MONTBOLO	mairie : 04 68 39 09 82
MONTFERRER	mairie : 04 68 39 12 44
PRATS DE MOLLO-LA PRESTE	mairie : 04 68 39 72 11
SAINTE LAURENT DE CERDANS	mairie : 04 68 39 50 04
SAINTE MARSAL	mairie : 04 68 39 41 14
SERRALONGUE	mairie : 04 68 39 61 34
TAULIS	mairie : 04 68 83 98 92

-> Renseignements obligatoires à fournir

Procédure administrative :

La/Le secrétaire de mairie enverra la liste de vos encombrants au secrétariat des Services Techniques 1 semaine avant le ramassage.

Attention ! N'attendez pas la date limite, prenez votre rendez-vous au plus tôt !
Soit 1 à 2 semaines à l'avance pour être collecté.

Lors de votre appel, vous devrez indiquer :

1. Votre nom ;
2. Votre adresse précise (numéro et nom de la rue, quartier si possible, nom de votre commune) ;
3. Votre numéro de téléphone fixe ou portable ;
4. La liste des encombrants à faire enlever.

La/Le secrétaire de votre mairie vous fixera la date du rendez-vous pour la collecte de vos encombrants. La collecte sera effectuée par les agents de la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

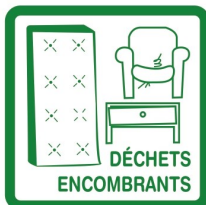
1. Les encombrants doivent être sortis sur le trottoir avec le plus d'accessibilité possible.
2. Pas de collecte sur les chemins privés, cours privées ou à l'intérieur des habitations.
3. Les objets encombrants déposés sur la voie publique et n'ayant pas fait l'objet d'un rendez-vous par leur propriétaire ne seront pas collectés.

Comment sont collectés vos encombrants ?

L'utilisateur doit présenter les objets encombrants en bordure de voie publique (trottoir) entre 19h00 la veille et 5h30 le jour de ramassage pour des raisons de sécurité et de salubrité publique. Ils sont collectés à votre porte entre 6h et 12h le jour du RDV.

Limitation :

Les encombrants à collecter sont limités à 6 par RDV et par foyer.



Un service de collecte des encombrants : pour qui ?

La collecte des encombrants concerne l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, quel que soit leur type d'habitat, à l'exception des professionnels (artisans, commerçants, administrations, PME-PMI...etc.)

Une collecte : quels objets ?

Entrent dans la dénomination « objets encombrants » l'ensemble des objets d'équipement ménagers qui, en raison de leur poids, de leur volume ou de leur nature, ne peuvent être facilement transportés en déchèterie.

Encombrants acceptés : l'ensemble des objets d'équipement ménagers suivants

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques-DEEE (Réfrigérateur, lave-linge, congélateur, appareil de cuisson, TV, Vidéo, matériels informatiques... etc.)
- Les équipements de loisirs (transat, balancelle, vélos...etc.)
- La literie (lit, lit pliant, matelas, canapés, sommiers, longs rouleaux de moquette... etc.)
- Le mobilier (fauteuil, buffet, armoire, commode, meuble bas, meuble TV, meuble à chaussure, bibliothèque, bureau, table, chaise, tabouret, etc.)

Bon à savoir !

Les distributeurs d'équipements ménagers électriques doivent proposer une solution de reprise gratuite « 1 pour 1 », c'est-à-dire reprendre gratuitement un appareil usagé lors de l'achat d'un appareil neuf : la reprise de l'appareil usagé doit être effectuée gratuitement sur le lieu de vente ou de livraison.

Encombrants refusés

- Les volets, portes, fenêtres métalliques ou en bois
- Les gravats, déblais, décombres, plâtres ou débris issus de travaux de particuliers ou des entreprises et administrations et tous déchets provenant de travaux de démolition (Bois, gravats ou ferraille)
- Les déchets fermentescibles (ordures ménagères, déchets verts, branchages...etc.)
- Les éléments de faïence (sanitaires, éviers, WC, lavabos...etc.)
- Les déchets ménagers spéciaux (peinture, huile de vidange, piles, batteries, solvants et produits chimiques, acides, produits phytosanitaires, carcasses et pièces de véhicule, etc.)
- Les pneumatiques
- Les cuves à fuel, les chaudières et chauffe-eau non électrique
- Les tôles en fibrociment (amiante)
- Les bouteilles de gaz
- Les encombrants des professionnels (artisans, commerçants, administrations, PME-PMI, etc.)
- Et tous les « petits » objets d'équipement ménagers facilement transportable en déchèterie.

EN CAS D'INFRACTION AU RÈGLEMENT...

Lorsque des déchets sont abandonnés, l'autorité municipale pourra procéder à une mise en demeure du ou des responsables.

Le délai de réalisation impartie dans la mise en demeure tiendra compte du volume du dépôt des déchets à enlever, du nettoyage de la surface salie et de la remise en état de la voirie, en application de la réglementation en vigueur. Ce délai ne pourra, en tout état de cause, être supérieur à 12 heures à compter de la mise en demeure.

En cas de refus du responsable de procéder ou de faire procéder dans les délais impartis par la mise en demeure, il sera procédé à l'enlèvement d'office des déchets et du nettoyage des salissures aux frais du ou des responsables du dépôt des déchets, en plus des sanctions pénales applicables à ces infractions et de l'action civile exercée en réparation des préjudices directs ou indirects portés aux intérêts collectifs.

Dans le cas de dépôts ou de salissures présentant un danger grave pour la sécurité ou la salubrité publique, le maire pourra ordonner d'office et immédiatement l'enlèvement des déchets aux frais du responsable.

Pour tout renseignement sur la collecte, n'hésitez pas à contacter :



Communauté de Communes du Haut Vallespir

Secrétariat des Services Techniques : +33 (0)9 67 18 73 38

Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30

www.haut-vallespir.fr

CAUE 66 – Conseils architecturaux

Le CAUE 66 est à votre disposition pour :

- * Restauration ou réhabilitation.
- * Aménagements extérieurs
- * Construction ou extension
- * Intervention Conseil Général

DOSSIER DE PRESENTATION



*Une permanence
le 4ème vendredi de
chaque mois*

à la mairie de Céret

de 9h à 12h

*Sur rendez-vous au 04
68 34 12 37*

Un projet de construction, une rénovation, un agrandissement
CONSULTEZ GRATUITEMENT un architecte conseil du CAUE 66

Contact presse :

Corinne CHOZNACKI

Corinne.choznacki@caue66.fr – contact@caue66.fr

Mob : 07 49 33 69 17 – Tel : 04 68 34 95 05



Pour nettoyer ce que votre chien a laissé derrière lui il faut:

- 10 jours de pluie
- 35 passages de poussettes
- 17 passants distraits
- 4 enfants jouant au ballon

MERCI



aux propriétaires de chien, de nettoyer derrière vous.

Nous appelons à tout les propriétaires de chiens de faire un effort de citoyenneté, la commune met à disposition de nombreuses canisettes dans le village.

La propreté du village est l'affaire de tous .

Chiens dangereux

Ne peuvent détenir ces chiens :
les mineurs, majeurs sous tutelle, criminels condamnés...

Aujourd'hui

1^{re} catégorie chiens d'attaque

Obligations

- circulation de l'animal muselé et tenu en laisse
- stérilisation
- déclaration en mairie

Exemple : pitbull

Interdictions

- acquisition ou cession
- importation
- accès aux lieux publics et aux transports en commun
- stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs

2^e catégorie chiens de garde et de défense

Exemples : les "molossoïdes" de type american staffordshire terrier et rottweiler

Obligations

Mêmes obligations que pour la 1^{re} catégorie, sauf stérilisation

Interdictions

stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs

Demain

Interdiction de la détention des chiens de catégorie 1 (pour empêcher les croisements)

Attestation d'aptitude pour les propriétaires de chiens dangereux et de chiens mordeurs

- Formation aux principes d'éducation canine et aux règles de sécurité
- Evaluation comportementale périodique du chien

Pour tous les propriétaires

Obligation de signaler toute morsure en mairie
le propriétaire du chien doit suivre une formation

AFP 111007

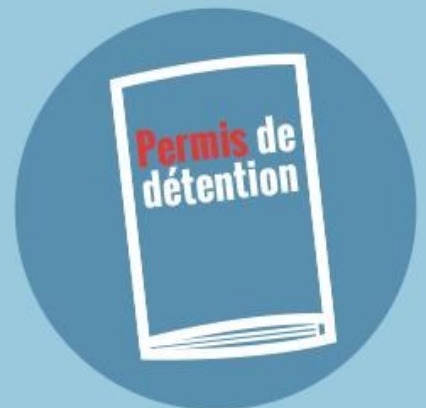
Pour les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie



Muselière obligatoire



Laisse obligatoire



Permis de détention obligatoire

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Un service social de proximité

Notre mission : contribuer au bien être des personnes âgées, handicapées en leur permettant de rester à leur domicile dans de bonnes conditions, lutter contre l'isolement et préserver le lien social.

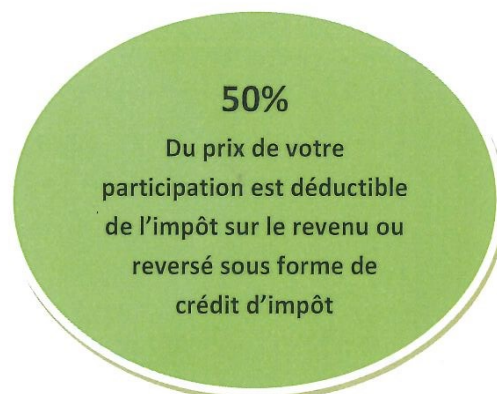


- C'est une aide à la personne aux actes essentiels de la vie quotidienne
- Une Aide à l'entretien du cadre de vie
- Une Aide et soutien aux aidants

La demande

S'adresser au CCAS pour constituer un dossier administratif qui varie selon l'organisme qui participe au financement de l'intervention : Conseil Départemental (APA),... Caisse de retraite (CARSAT, CNRACL, MSA...)

La prise en charge financière de l'organisme financeur varie en fonction du niveau de dépendance et des ressources de la personne aidée. A défaut, il est toujours possible de financer soi même des prestations à taux plein



Tel : 04.68.69.49.88

ccas@saintlaurentdecerdans.fr

Pour tout complément d'information s'adresser au CCAS :



France services Sur rendez-vous au 04-48-07-20-85 le premier mardi de chaque mois en Mairie de 13h30 à 16h30.

Reprise des Permanences d'Assistante Sociale le deuxième et quatrième jeudi matin de chaque mois en Mairie.

Rendez-vous au 04-68-87-50-80



ESA du Vallespir—Alzheimer prise de rendez-vous au 04-68-39-64-41. Nous vous rappelons que 16 séances par an sont gratuites.



La Maison de Santé de Saint Laurent a ouvert :

- ◆ Les Infirmières reçoivent sur Rendez-vous du lundi au vendredi.
- ◆ Les docteurs RIERA reçoivent sur Rendez-vous le jeudi matin et le samedi matin.
- ◆ Permanence d'une infirmière spécialisée dans l'addictologie et la santé mentale à la Maison de Santé Rendez-vous au 04-68-87-24-49.

GUIDE INTERNE DES ELU(E)S ET DU PERSONNEL DES MAIRIES

Que sont les violences conjugales et intrafamiliales et qui en sont les victimes?

Ce sont les personnes qui vivent toutes les formes de violences ci-après :

- Violences verbales (insultes, cris, hurlements...)
- Violences psychologiques (dévalorisations, humiliations, menaces, disputes...)
- Violences physiques (coups, gifles, strangulations...)
- Violences sexuelles (actes forcés)
- Violences matérielles (dégradations des biens de l'autre)
- Violences économiques (interdictions de travailler, saisies des cartes bleues, des chèques, privations d'argent...)
- Violences par confiscation des documents (retrait de la carte d'identité, passeport, carnet de santé...)

N'oubliez pas que les enfants sont témoins et donc victimes directes de toutes ces formes de violences, au même titre que le parent directement agressé

EN CAS D'URGENCE

Gendarmerie : **17**

Samu : **15**

Pompiers : **18 ou 112**

Hébergement d'urgence : **115**

Service de secours pour personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre : **114** (appel gratuit 24h/24 et 7j/7) si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114

Violence Femme infos : **3919** (numéro d'écoute anonyme, appel gratuit)

Enfance en danger, parents en difficulté : **119**

Service santé hôpital de Perpignan :

- Service des urgences, soins assurés 24h/24
- Maison médicale de garde 04.68.61.63.40

Clinique du Vallespir à Céret :

- Urgences 04 68 87 12 55

APEX pour les auteurs **06 70 22 90 19**

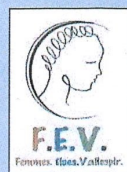
Numéro national **0 801 901 911 (FNACAV)**

Conseils immédiats, Inciter la victime à :

1. Faire constater les violences physiques ou psychologiques chez le médecin ou la sage-femme sur **certificat médical** descriptif avec photos si possible.
2. **Porter plainte à la gendarmerie** avec le certificat médical et repartir avec la plainte (pour la victime et les enfants)
3. **Déclarer en ligne les violences** sur www.service-public.fr (tchat)
La mairie peut dénoncer les faits au Procureur de la République, en informant les victimes
4. **Solliciter un avocat** afin de saisir le Juge des Affaires Familiales pour obtenir une Ordonnance de Protection.
Permanence du Barreau des PO 0 801 904 104
5. Contacter la **Maison Sociale de Proximité** du Vallespir pour débiter un accompagnement social au : 04.68.87.50.80
6. Contacter l'**Assistante Sociale de gendarmerie** : Madame Andrieu au 04.68.66.44.31 ou 06.19.86.56.71
7. **Pour protéger les enfants** possibilité de saisir le Juge des Affaires Familiales pour nommer un administrateur ad'hoc pour se porter partie civile

Associations spécialisées d'écoute et de soutien

1. **APEX** :
 - **A Perpignan** : « l'Escale », lieu ressource pour femmes et enfants : accueil, écoute, accompagnement, orientation par une équipe pluriprofessionnelle (ateliers individuels, groupes de paroles, ateliers bien-être) 04.68.63.50.24 - apex.adivad@wanadoo.fr
 - **A Céret** : MSP de proximité, entretiens individuels et groupes de paroles tous les 15 jours, les jeudis après-midi au 04.68.87.50.80
2. **FRANCE VICTIMES 66** :
 - Accueil, écoute et accompagnement par des juristes et des psychologues cliniciennes - 04 68 34 92 37
3. **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 66** :
 - Accueil, écoute et accompagnement: 52, rue Maréchal Foch, 66000 Perpignan 04.68.51.16.37 - cidff66@orange.fr



Tourisme — Animations

Etape de l'Amicale SIMCA Roussillonnais

Le samedi 19 octobre, l'Amicale nous a fait le plaisir de faire une halte dans notre village, pour nous faire admirer une quinzaine de SIMCA (P60, Aronde, Versailles, Baulieu...). Elles ont rejoint les trois amenées un peu plus tôt par Jean Ricar, un Laurentin fervent collectionneur. Après la présentation de leurs bolides, les membres du club ont visité la Maison du Patrimoine et de la Mémoire André Abet. Ils ont apprécié le verre de l'amitié offert par la Municipalité et organisé par le Bureau d'Information Touristique.



Trobada de Chorales le dimanche 22 septembre



Une belle après-midi d'échange avec deux chorales, Bompas Canta dirigée par Alain Camps et l'Orfeo de St Laurent de Cerdans dirigé par Olivier Sans. Ce concert s'est fini en apothéose avec un final commun en chantant l'Estaca.

Festivités été 2024



Un temps magnifique a accompagné les festivités 2024. Tout le tissu associatif du village nous a enchanté avec de très belles fêtes, regroupant de nombreux vacanciers et laurentins.

Photos de Jules Roget et Hélène Rosé
21





Concert de la Saint Cécile le samedi 16 novembre



La sainte patronne des musiciens « Ste Cécile » a été célébrée par la clique fanfare le Réveil Laurentin à la salle de l'Avenir par un majestueux concert qui se termina sur une magnifique sardane « Flama del Canigó »

Ce concert a été suivi par la traditionnelle messe. Le Réveil Laurentin fêtera ses 80 ans en 2025.

Marché de Noël, dimanche 24 novembre



L'association le Petit Point Laurentin a organisé le Marché de Noël, regroupant plusieurs artisans locaux à l'intérieur de la halle polyvalente. Ce fut un succès les laurentins ont répondu présents. Le passage du Père Noël a ravi les plus jeunes.

BSL – Challenge R. Chadeyron



Le dimanche 4 août, le challenge Raymond Chadeyron a connu un beau succès. Par le nombre de participants, car 24 quadrettes de boule lyonnaise étaient en course, deux représentaient la BSL. La finale, très disputée a vu la victoire de l'équipe de Camille Chadeyron, petite fille de Raymond. Il aurait été fier de sa victoire et de la voir, tout sourire, tenir le trophée, lors de la remise des récompenses par Alexis Campsolinas président de la BSL et

du maire Louis Caseilles. Ce succès, la BSL le doit aussi à tous ses bénévoles, qui répondent toujours présents dans la préparation du concours et tout au long du week-end, accueil et convivialité étant une priorité, sans oublier les bons repas préparés.



Entente du Vallespir Rugby Club

L'entente du Haut Vallespir devient L'entente du Vallespir. En effet un projet de développement et de pérennisation du rugby dans le Vallespir était nécessaire. Après beaucoup de discussion avec le Céret sportif et l'entente du haut Vallespir l'école de rugby de l'entente du Vallespir autour d'un projet commun. Formation, fidéliser les joueurs et renforcer nos clubs. Ces axes de travail pour promouvoir le rugby dès le plus jeune Age et être en capacité à nos joueurs de pouvoir jouer à leur niveau dans le Vallespir. Pour cela nous nous sommes mis d'accord sur un nom commun VALLESPIR. Donc Céret sportif devient Céret Sportif Vallespir, L'école de rugby Vallespir et l'Entente du Haut Vallespir devient l'Entente du Vallespir. De plus L'entente du Vallespir reprend l'école de rugby d'Arles, Prats de mollo, st Laurent de cerdans et Amélie-les bains et reste naturellement associé à ERV.



Ce projet devrait déboucher sur des passerelles entre des joueurs espoirs de Céret et l'entente du Vallespir, sur un même fond de jeu et sur l'élargissement du choix proposé à tout joueurs de tout âge... Tout cela mettra du temps mais les bases sont lancées et l'entente du Vallespir avec Céret sportif Vallespir ont des tutorats et se consacre à la formation très sérieusement des jeunes et au développement du rugby sur son territoire.



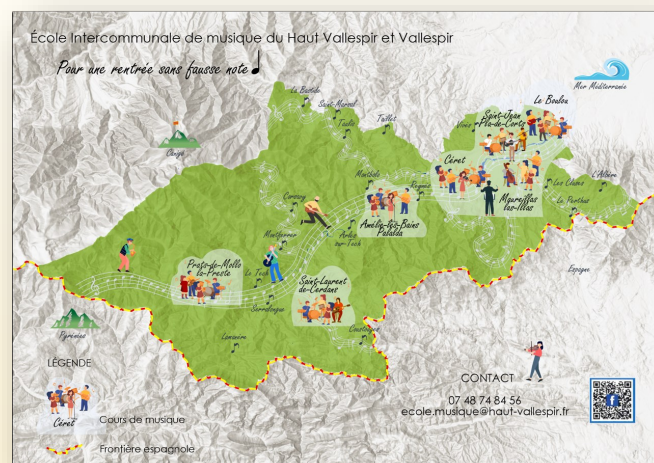
A l'instant où j'écris cet article, l'entente du Vallespir, a bien lancé sa saison. Une deuxième place dans une poule relevée. Des bons résultats qui prouvent le bien vivre dans le club. Cette année, nous avons de la profondeur de banc avec un même niveau de jeu, ce qui n'est pas négligeable et permet des rotations appréciées par les joueurs.... Nous espérons allier performance et plaisir autour du club et de notre sport tant aimé. En décembre nous entamerons les matchs retour et à la fin du mois de Mars, nous serons fixés sur notre place et la suite que nous nous serons donné le droit de poursuivre. L'entente du Vallespir Profites de remercier les

Sponsors, les Mairies de Prats, St Laurent Arles et Amélie pour leurs dons et subventions. Sans cela nous n'existerions pas. Aussi un grand merci à tous nos supporter qui viennent nous encourager et pousser derrière les joueurs. Grace à vous, les dimanches s'animent dans notre Vallespir et des pages s'écrivent....Le Club vous en est très reconnaissant et vous donne rendez-vous autours des stades.

Visca L'Entente, Visca le Vallespir

Ecole de musique Intercommunale Del Vallespir Max Havart

L'école de musique a été créée en 1998 avec les communes de St Laurent de Cerdans et Prats de Mollo. En 2006 elle est intégrée au sein de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, et depuis 2022 elle rassemble les deux Communautés de Communes du Vallespir et du Haut Vallespir. Elle rayonne sur 25 communes, six sites d'enseignement (St Laurent, Prats, Palalda, Cérret, Maureillas et St Jean Pla de Cort) et 300 élèves inscrits en 24-25 dans 19 disciplines.



Elle intervient aussi dans les écoles primaires et maternelles du territoire avec 3 intervenants à temps complets.

Sur St Laurent de Cerdans, 5 professeurs (guitare, piano, trompette, trombone, batterie) interviennent dans les locaux du parc du Centre socio auprès de 26 élèves.

En juin 2024, le projet de la comédie musicale « la maison enchantée » a rassemblé les élèves des écoles primaires du territoire pour 3 concerts avec les élèves de l'école de musique.

Quelques jeunes musiciens Laurentins se sont produits sur la scène du Festival 543 à Cous-toges.

Pour 2025, vous pourrez retrouver l'école de musique pour les Fêtes de l'Ours des enfants et les classes de chants, violons, guitares à la journée mobilité verte organisée par la Communauté de Communes du Haut Vallespir, le samedi 29 mars 2025 sur St Laurent.



Courrier des lecteurs

Objet **A l'atenció del Sr Alcalde**
De Daniel Llaudet
À <saينتlaurentdecerdans@vallespircanigo.com>
Date 29-09-2024 13:12



Benvolgut Sr. Alcalde

Aquesta setmana hem vingut amb autocaravana a la seva bonica vila a comprar espardenyes, per a nosaltres, família i amics, a Creation Catalane. Hem fet 200 km. per venir-hi, doncs som del Maresme. Hem estat molt ben atesos per la Jackie, qui ens ha assessorat i ens ha pres nota per fer-nos espardenyes a mida, que teniem preparades l'endemà i acabades de fabricar.

Ha estat una agradable sorpresa trobar una àrea gratuïta per autocaravanes tan neta i ben cuidada. Terreny ampli i pla, amb serveis de buidatge d'aigües i amb aigua potable per omplir el dipòsit. Amb aquest missatge volem agrair a vostè, com a cap de la vila de Sant Llorenç de Cerdans, el manteniment d'aquesta àrea que ben segur atraurà a d'altres autocaravanistes a visitar la seva bonica vila. Nosaltres ben segur en farem publicitat a les nostres associacions i colles sardanistes per tal de fer créixer la seva indústria espardenyera.

Volem agrair també l'atenció rebuda pel responsable de l'Oficina d'informació, qui ens va donar molts itineraris de senderisme del seu entorn, escrits en Català

Mentre, rebí una ben cordial salutació Daniel Llaudet

Quan arribi l'època d'esporgar els arbres, estaria bé de tallar alguna branca de l'entrada a l'àrea d'autocaravanes, per tal de no fregar els sostres i laterals de les autocaravanes

La Forge del Mitg, 12.09.24

Bonjour, Monsieur le Maire,

il y a des nouvelles positives de La Forge.

Dans le cadre d'une initiative privée, nous avons rénové les vieilles chaises de la salle commune et leur avons ainsi donné une nouvelle vie aux couleurs vives des Toiles du soleil.

Ainsi, la prochaine fois que vous viendrez à La Forge, vous pourrez profiter de ce beau changement.

Cette année encore (pour la 4e fois), il y aura une petite exposition de photos en novembre intitulée "Fleurmania". Ainsi, l'automne sera haut en couleur.

Bonne journée et à bientôt

SARL COLL FRERES BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR

7 RUE JEAN VILAR
66150 ARLES SUR TECH

Monsieur le Maire,

Suite à notre décision de fermer définitivement le commerce de Boucherie d'Arles sur Tech suite à la procédure administrative, je vous informe que je ne ferai plus les marchés sur votre commune à compter de ce jour.

Veillez agréer Monsieur Le Maire, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Gérant,
ROGER COLL

20



25



LOUIS CASEILLES

*Maire de St Laurent de Cerdans et les membres du Conseil Municipal,
vous présentent leurs meilleurs vœux*

Feliç any nou

et vous convient à la cérémonie des vœux le

Vendredi 31 Janvier 2024

à 18h00 Salle de l'Avenir

Rifle – Loto de fin d'année

Samedi 21 décembre à 20h30

Mercredi 25 décembre à 17h00

Samedi 28 décembre à 20h30

Mercredi 1 janvier 2025 à 17h00

À la Salle de l'Avenir

Carnaval et Fête de l'Ours le 21, 22 et 23 février 25

Repas des aînés le vendredi 20 décembre